Tricentris
la coop

Guide de présentation du programme

S’investir pour des communautés durables

Édition 2027

1. PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE 3
a) Notre vision 3
b) Notre mission 3
c) Nos valeurs 4
2. LE PROGRAMME EN BREF 4
3. QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET 4
4. FINANCEMENT DISPONIBLE 5
a) Obtenir plus de financement grâce au Fonds Transition + ... 6
5. DATES DE DÉPÔT DES PROJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION 7
a) Critères d'évaluation 8
b) Critères d'exclusion 9
c) Dépenses admissibles et non admissibles 9
6. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION DES PROJETS 10
a) Dépôt d'un projet 10
b) Analyse par le comité de direction 10
c) Approbation et mise en œuvre 10
d) Reddition de comptes et déboursés 10
7. EXEMPLES DE PROJETS 11
8. NOS COORDONNÉES 12
9. ANNEXE : PRINCIPALES CONDITIONS DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT 13
a) Conditions d'admissibilité et indicateurs d'impact 13
b) Conditions de visibilité 13

1. PRÉSENTATION DE LA COOPÉRATIVE

Tricentris a pour objectif de promouvoir activement la réduction, le réemploi, la mutualisation, l'économie circulaire et l'économie sociale, tout en contribuant à l'adaptation des communautés aux défis socioécologiques actuels et futurs. En créant son programme *S'investir pour des communautés durables* (« programme *S'investir* ») en 2025, Tricentris agit concrètement en ce sens et donne à ses membres et aux organismes locaux les moyens d'agir pour favoriser des communautés durables. Avec ce programme, Tricentris investit la majorité de ses excédents dans des initiatives concrètes créées par et pour les communautés de nos membres.

Notre engagement dépasse largement la gestion traditionnelle des matières résiduelles. En effet, Tricentris vise à inspirer des changements durables en soutenant des projets locaux à fort impact environnemental, social et économique. Que ce soit par la mise en place d'ateliers de réparation, de boutiques de réemploi, d'un système de contenants alimentaires réutilisables ou par le développement et la gestion d'écocentres, Tricentris s'inscrit pleinement dans une dynamique d'économie sociale et circulaire qui contribue activement à renforcer les capacités d'action et la qualité de vie des communautés.

Ainsi, la coopérative adopte une approche stratégique qui place l'innovation sociale au cœur de son modèle d'affaires. Cette approche est guidée par notre vision commune d'un monde durable et solidaire, telle qu'elle est exprimée dans notre vision, notre mission et nos valeurs :

a) Notre vision

Ensemble, inspirer des changements durables pour un monde meilleur.

b) Notre mission

Offrir des services au bénéfice de nos membres en agissant au quotidien pour favoriser des communautés durables.

c) Nos valeurs

Bienveillance

Cultiver un environnement de respect, de soutien mutuel et de compassion.

Engagement

S'investir pleinement à l'atteinte des objectifs communs.

Coopération

Unir forces et ressources dans un esprit de collaboration pour servir le bien commun.

Environnement

Protéger et valoriser notre planète par des actions concrètes et responsables.

Innovation

Stimuler la créativité et l'amélioration continue pour relever les défis de demain.

Intégrité

Agir avec honnêteté, éthique et transparence dans toutes nos actions et décisions.

2. LE PROGRAMME EN BREF

Le programme vise notamment à :

- Soutenir des projets de transition écologique ou sociale, qu'il s'agisse, par exemple, d'accélérer ou de renforcer la réduction à la source et la transition vers l'économie circulaire, ou encore de mettre en œuvre des initiatives améliorant la qualité de vie, la résilience et l'autonomie des collectivités ;
- Favoriser le co-développement et les partenariats en encourageant la collaboration avec des organismes municipaux, des entreprises d'économie sociale et d'autres parties prenantes pour maximiser l'impact des investissements.

3. QUI PEUT DÉPOSER UN PROJET

- Membre utilisateur actif de Tricentris ;
- Entreprise d'économie sociale reconnue au sens de la Loi sur l'économie sociale du Québec, qui possède une place d'affaires sur le territoire d'un membre utilisateur actif et y exerce ses activités.

Qu'est-ce qu'un membre utilisateur actif?
Un membre utilisateur actif est un organisme municipal ayant le statut de membre utilisateur de Tricentris et qui a un contrat de services en vigueur avec la coop, ou qui a utilisé au moins une activité ISÉ[1] au cours de l'année précédente.

Qu'est-ce qu'une entreprise d'économie sociale (EES)?
Les entreprises d'économie sociale « [...] visent d'abord et avant tout à répondre aux besoins de leurs membres et de leur communauté. Elles prennent de nombreuses formes — OBNL, coops, mutuelles — par lesquelles elles impliquent leurs membres, qui incluent souvent leur personnel ou leur clientèle,

[1] Activité d'information, sensibilisation et d'éducation

dans le processus décisionnel. Bien sûr, elles proposent des biens et des services pour assurer leur viabilité financière, mais elles s'assurent en même temps que leurs actions ont un impact social concret basé sur des valeurs de démocratie, d'équité et de solidarité. » (Économie sociale Laurentides, s. d.)

Pour en savoir davantage sur l'économie sociale, veuillez consulter la Loi sur l'économie sociale du Québec.

4. FINANCEMENT DISPONIBLE

Tricentris réinvestit 70 % de ses excédents annuels dans le programme *S'investir*.

Quel montant est disponible pour mon territoire?
Au début de chaque année, Tricentris communique avec chacun des membres admissibles afin de les informer du montant attribué sur leur territoire. Le montant disponible pour chaque membre utilisateur actif sera calculé au prorata de l'ensemble des services que le membre a pris avec Tricentris, plus spécifiquement sur la valeur des activités ISÉ utilisées l'année précédente et la valeur annuelle des contrats de tout autre service en vigueur pendant l'exercice financier visé par le Programme.

Une entreprise d'économie sociale de mon territoire peut-elle déposer un projet?
Oui. Les entreprises d'économie sociale admissibles qui œuvrent sur votre territoire peuvent également déposer un projet. Selon les dates de dépôt et les règles du programme, une partie de l'enveloppe financière associée au territoire peut être attribuée à ces projets.

Puis-je obtenir un financement supplémentaire pour un projet déjà soutenu par le programme?
Oui. Si votre projet a déjà été financé dans le cadre du programme *S'investir pour des communautés durables* et qu'il est toujours en cours de réalisation, vous pouvez demander une bonification de son budget en utilisant l'enveloppe financière qui est attribuée à votre territoire pour l'année en cours.

Cette demande doit être accompagnée d'une justification démontrant les raisons du dépassement de coûts ainsi que des pièces justificatives pertinentes. Toute demande de bonification sera analysée par Tricentris en fonction de sa pertinence, des sommes disponibles et du respect des modalités du programme.

a) Obtenir plus de financement grâce au Fonds Transition +

Saviez-vous que le Fonds Transition + peut vous permettre de bonifier l'enveloppe financière disponible pour votre territoire dans le cadre du programme *S'investir* ? En adhérant à certains services de Tricentris, vous pouvez générer des sommes additionnelles qui seront ajoutées à votre enveloppe du programme. Ces sommes sont réservées aux membres utilisateurs et ne peuvent pas être attribuées à un projet déposé par une entreprise d'économie sociale.

Conditions d'admissibilité
Pour être admissible au Fonds Transition +, le membre utilisateur doit conclure un contrat portant sur un service admissible avant la fin du trimestre visé. Le service concerné ne doit pas faire partie de la liste des exclusions présentée ci-dessous.

SERVICES EXCLUS DU FONDS TRANSITION + POUR L'ANNÉE 2027

- Atelier scolaire
- Brigades des bacs
- Conférence 3RVE
- Kiosque d'information sur les bonnes pratiques
- Location de contenants réutilisables Bopaq[2]
- Mascotte Tricentris
- Outils de communication personnalisés
- Pièce de théâtre *Récup et Dragon*
- Atelier de réparation
- Station de recyclage mobile

Les modalités suivantes s'appliquent :

- Service déjà offert par Tricentris : le contrat doit avoir une durée minimale de cinq (5) ans pour être admissible au Fonds Transition +.
- Nouveau service en développement ou non encore offert par Tricentris : le contrat doit avoir une durée minimale de deux (2) ans pour être admissible au Fonds Transition +.

Pour davantage de détails sur le Fonds Transition +, communiquez avec l'équipe responsable de ce volet à partenariats@tricentris.com.

[2] *Sous certaines conditions. Communiquez avec nous pour plus d'informations.*

5. DATES DE DÉPÔT DES PROJETS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les projets devront être déposés selon les échéances suivantes :

- **31 mars 2027**: Date d'échéance ouverte aux membres utilisateurs actifs et aux EES. Un maximum de 50 % de l'enveloppe initiale du membre pourra être octroyé à des projets déposés par des EES qui œuvrent sur le territoire du membre. Les projets ayant obtenu la meilleure note seront priorisés.
- **30 juin 2027** : Date d'échéance ouverte aux membres utilisateurs actifs et aux EES. Selon la disponibilité des montants résiduels, un maximum de 75 % de l'enveloppe initiale du membre pourra être octroyé à des projets déposés par des EES qui œuvrent sur le territoire du membre. Les projets ayant obtenu la meilleure note seront priorisés.
- **26 septembre 2027** : Date d'échéance ouverte aux membres utilisateurs actifs et aux EES. Les montants résiduels disponibles par territoire membre pourront être octroyés indifféremment aux membres utilisateurs actifs ou aux EES qui œuvrent sur le territoire du membre. Les projets ayant obtenu la meilleure note seront retenus.

Par exemple, le territoire d'une municipalité ABC dispose d'une enveloppe financière de 25 000 $ pour l'année 2027.

- Le **31 mars**, la municipalité dépose une demande pour la réalisation d'un projet visant à mettre en place un comptoir de prêt d'outils et divers équipements dans sa bibliothèque afin de favoriser l'économie circulaire et la réduction de la consommation. La municipalité obtient un financement de 15 000 $ de Tricentris pour ce projet. Parallèlement, l'EES XYZ, qui œuvre sur le territoire de la municipalité, dépose un projet visant l'aménagement d'une pergola afin d'avoir un espace extérieur d'enseignement à l'agriculture biologique. Ce projet reçoit un financement de 5 000 $. La part attribuée à l'EES représente alors 20 % de l'enveloppe initiale de 25 000 $, soit moins que le maximum autorisé de 50 %. L'enveloppe financière résiduelle du territoire de la municipalité ABC est donc de 5 000 $.
- Le **30 juin**, la municipalité ABC dépose un nouveau projet pour créer un jardin communautaire afin de favoriser l'autonomie alimentaire et la biodiversité. Ce projet obtient une note de 85 sur 100. Parallèlement, l'EES XYZ, qui œuvre sur le territoire de la municipalité, dépose un projet pour ouvrir un comptoir d'échange de semences. Ce projet obtient une note de 90 sur 100. Puisqu'au 30 juin un maximum de 75 % de l'enveloppe initiale du membre peut être attribué à des projets déposés par des EES, les fonds résiduels disponibles peuvent être octroyés à l'EES en priorité, car celle-ci a obtenu une meilleure note que la municipalité. Dans le cas où le projet retenu n'utiliserait pas la totalité de l'enveloppe résiduelle, le solde de l'enveloppe disponible pourrait être octroyé à la municipalité ABC qui aurait déposé un second projet.
- Le **26 septembre**, s'il reste un montant dans l'enveloppe du territoire du membre, celui-ci sera disponible pour financer un nouveau projet, qu'il soit déposé par la municipalité ou par une EES qui œuvre sur le territoire du membre. Le pointage obtenu après évaluation déterminera le projet retenu. Plus d'un projet pourra être retenu, si les fonds le permettent.

a) Critères d'évaluation

Description du projet, origine et pertinence (35 points)
• Le projet répond à un besoin concret (8 points). • Le projet est ancré dans une logique de transition écologique et sociale (10 points). • Le contexte, les enjeux et les objectifs du projet sont clairement explicités (13 points). • L'échéancier et les étapes de réalisation du projet sont détaillés (4 points).
Impact(s) du projet (30 points)
• L'impact environnemental, social et/ou économique anticipé est significatif et démontré (7 points). • Des indicateurs précis et mesurables permettent d'évaluer l'impact réel du projet (5 points). • Le projet permet de faire rayonner les services de Tricentris (3 points). • Le projet démontre, **à l'aide de preuves (une politique d'approvisionnement responsable n'est pas une preuve suffisante)**, qu'il s'inscrit dans une logique d'approvisionnement responsable (réduction à la source, seconde main, local, écoconception, économie circulaire, économie sociale et agriculture biologique). Si un approvisionnement responsable n'est pas possible, expliquez pourquoi (12 points). • Les risques potentiels et les mesures correctives associées sont clairement identifiés (3 points).
Cadre financier et viabilité économique (21 points)
• Le budget est réaliste, détaillé et cohérent avec les objectifs du projet (8 points). • Des soumissions appuient les dépenses (3 points). • Les stratégies pour assurer la pérennité financière après la période de financement sont définies (7 points). • Les subventions (gouvernementales ou privées) auxquelles le projet est admissible sont identifiées (3 points).
Partenariats et gouvernance (9 points)
• Le projet inclut des partenaires crédibles et reconnus (organismes municipaux et/ou entreprises d'économie sociale) ou est piloté par Tricentris (3 points). • Le rôle et les responsabilités de chaque partenaire sont bien définis (3 points). • La gouvernance est claire et adaptée à l'atteinte des objectifs (3 points).
Qualité de la demande et suivi (5 points)
• La présentation générale du projet est claire, structurée et complète.

L'admissibilité d'une demande ne constitue en aucun cas une garantie ni une obligation de financement pour Tricentris.

b) Critères d'exclusion

Le financement ne peut servir à soutenir des activités ou des services qui concurrencent ceux déjà offerts par Tricentris à ses membres.

c) Dépenses admissibles et non admissibles

Dépenses admissibles :

- directement liées au projet ;
- nécessaires à la réalisation du projet ;
- justifiées et documentées.

Dépenses non admissibles :

- Les études préliminaires, techniques, scientifiques, politiques ou réglementaires ;
- Les frais administratifs liés à la gestion du projet ;
- Les biens à usage unique ;
- La portion de la TPS et de la TVQ déjà remboursée dans le cadre des régimes de la TPS et de la TVQ ;
- Toute dépense ayant bénéficié d'une autre aide financière ou subvention ;
- Toute dépense effectuée avant l'approbation écrite du projet par Tricentris ;
- Toute dépense de 25 000 $ et plus qui n'est pas appuyée de deux soumissions (les soumissions peuvent être présentées, au plus tard, au moment de déposer la reddition de comptes).

6. PROCESSUS D'ÉVALUATION ET DE VALIDATION DES PROJETS

a) Dépôt d'un projet

Le représentant d'un membre utilisateur actif de Tricentris soumet un projet en remplissant le formulaire de dépôt du programme *S'investir,* accompagné de toutes les pièces jointes utiles à l'évaluation du projet par le comité de sélection. Toutes les demandes doivent être transmises par courriel à sinvestir@tricentris.com avant les dates d'échéance indiquées au point 5.

b) Analyse par le comité de direction

Le comité de direction de Tricentris analyse le projet selon la grille des critères d'évaluation du point 5 a).

c) Approbation et mise en œuvre

Tricentris informera par écrit le demandeur, dans les soixante (60) jours suivant la date limite de dépôt, des résultats de l'évaluation de son projet. Celui-ci pourra, selon le cas, être approuvé tel quel, approuvé sous certaines conditions ou refusé. Tout projet approuvé devra faire l'objet d'une entente de partenariat signée par les parties. Consultez, en annexe, les principales conditions de l'entente de partenariat.

d) Reddition de comptes et déboursés

Selon les modalités établies dans l'entente de partenariat, le financement peut faire l'objet d'un versement unique ou de deux versements. Chaque versement est conditionnel à la présentation et à l'approbation d'une reddition de comptes démontrant l'état d'avancement du projet, les dépenses engagées et, au moment du versement final, les résultats obtenus ainsi que le suivi des indicateurs d'impact.

7. EXEMPLES DE PROJETS

Le programme finance des initiatives variées qui favorisent la durabilité environnementale, l'innovation sociale et la résilience sociale et économique des communautés membres. Consultez des exemples de projets que nous avons déjà financés, ainsi que les types de projets qui pourraient être admissibles dans le cadre du programme :

PROJETS ENVIRONNEMENTAUX ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- Mettre en place des centres de réemploi et de réparation pour favoriser la seconde vie des objets et des matériaux.
- Développer de nouvelles solutions de réduction à la source pour éviter la création de nouvelles matières résiduelles et stimuler l'innovation.
- Déployer des projets d'agriculture urbaine durable en lien avec la valorisation des matières organiques et la régénération des sols.
- Implanter des techniques innovantes pour réduire l'empreinte écologique des activités industrielles et municipales.
- Créer une division de réemploi de matériaux de construction à partir de ressources récupérées dans les écocentres.

INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DURABLES

- Aménager des espaces communautaires écoresponsables intégrant des pratiques de construction durable, des matériaux de seconde main et des matériaux recyclés.
- Déployer des équipements publics favorisant l'économie circulaire (ex. bornes de partage d'outils, ateliers collaboratifs de réparation, stations de compostage collectif).
- Soutenir des initiatives d'habitation durable et sociale favorisant l'efficacité énergétique et l'utilisation de matériaux écoresponsables.

INITIATIVES D'ÉCONOMIE SOCIALE

- Développer des programmes de formation et d'insertion socioprofessionnelle liés aux métiers du développement durable et de l'économie circulaire.
- Implanter un centre de réparation et d'apprentissage pour prolonger la durée de vie des objets et réduire la consommation.
- Développer un programme de formation en économie circulaire pour sensibiliser les jeunes et les travailleurs en réinsertion professionnelle.

INNOVATION ET RECHERCHE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Financer des projets de recherche appliquée sur les nouvelles pratiques en gestion des ressources et en transition écologique.
- Soutenir des projets pilotes en matière d'écoconception et d'optimisation des ressources.

8. NOS COORDONNÉES

Le programme *S'investir pour des communautés durables* reflète la volonté de Tricentris de soutenir les acteurs de la transition écologique et sociale.

Vous avez des questions ou souhaitez valider l'admissibilité de votre projet? Communiquez avec nous à sinvestir@tricentris.com ou au 819-975-4770. Notre équipe pourra vous accompagner dans la préparation et le dépôt de votre demande.

9. ANNEXE : PRINCIPALES CONDITIONS DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT

Afin de vous aider à structurer votre dépôt de projet, les tableaux ci-dessous présentent les principales conditions de l'entente de partenariat susceptibles d'influencer les étapes de réalisation du projet ainsi que le calendrier des versements du financement.

a) Conditions d'admissibilité et indicateurs d'impact

Conditions de l'entente	Portée sur le projet
Maintenir son statut de membre utilisateur pendant toute la durée du projet.	Confirmer que le statut de membre utilisateur sera maintenu pendant toute la période de réalisation, jusqu'à la clôture du projet et du versement final.
Maintenir en vigueur les contrats de service détenus auprès de Tricentris et ne pas les remplacer par des services équivalents d'un autre fournisseur pendant le projet.	Confirmer que les contrats de service concernés demeureront en vigueur, jusqu'à la clôture du projet et du versement final.
Produire une (1) ou deux (2) redditions de comptes, selon les modalités de versement prévues à l'entente. Chaque reddition doit présenter, selon l'état d'avancement du projet, les défis rencontrés, les résultats obtenus comparativement aux prévisions, une comparaison entre le budget prévisionnel et les dépenses réelles, le calendrier de réalisation effectif, des photographies ainsi que le suivi des indicateurs d'impact.	Prévoir des indicateurs d'impacts pouvant être recueillis au plus tard à la fin du projet. **Un indicateur qui ne peut être mesuré avant la fin du projet va retarder la reddition de comptes et le dernier versement.**

b) Conditions de visibilité

Conditions de l'entente	Portée sur le projet
Émettre conjointement avec Tricentris la première communication publique relative au projet.	Intégrer la première communication publique à l'échéancier et prévoir le temps nécessaire pour la coordonner avec Tricentris avant sa diffusion.
Organiser une inauguration conjointe avec Tricentris, en présence de médias locaux et d'élus.	Prévoir l'inauguration parmi les activités du projet.
Afficher le logo de Tricentris aux emplacements convenus et sur les supports visuels, après approbation.	Prévoir l'approbation de Tricentris avant leur production ou leur diffusion.